

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 05 septembre 2025 décide :

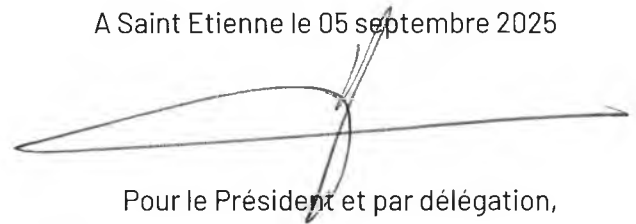
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 118-2025</p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Modifications des maquettes et des MCCC 2025-2026 pour Télécom Saint-Étienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ FISE 25-26 : maquette et MCCC, ✘ Master Information, Communication, parcours Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique.
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative aux modifications de maquettes et MCCC 2025-2026 pour TELECOM Saint Etienne :

- ✘ FISE 25-26 : maquette et MCCC,
- ✘ Master Information, Communication, parcours Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique.

Document annexé.

A Saint Etienne le 05 septembre 2025



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

MEMBRES : 40 QUORUM : 20	REPRESENTES : 10	PRESENTS : 22
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 32	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------



télécom
saint-étienne

école d'ingénieurs
nouvelles technologies

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Filière sous statut étudiant

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Années universitaires 2025-2027

Maquette à déployer année par année sur 3 années consécutives

Année 1 (à partir de 2024-2025)

SEMESTRE 5		Bilan semestre >		159,5	228	41	428,5	330,5	759	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
3TLFI.A01	Physique et mesures		30	33	6	69	58	127	6	
3TLFI.A11	Champs électromagnétiques dans le vide	43%	15	15	0	30	25	55		
3TLFI.A12	Électromagnétisme dans la matière	35%	12	12	0	24	20	44		
3TLFI.A13	Métrologie et capteurs	22%	3	6	6	15	13	28		
3TLFI.A02	Fondamentaux Mathématiques		66	76,5	0	142,5	117,5	260	11	
3TLFI.A14	Probabilités	38%	24	30	0	54	45	99		
3TLFI.A15	Calcul Numérique	27%	16,5	22,5	0	39	32	71		
3TLFI.A16	Traitement des signaux déterministes	35%	25,5	24	0	49,5	40,5	90		
3TLFI.A03	De l'optique au numérique (1)		23	22,5	26	71,5	53,5	125	6	
3TLFI.A17	Introduction générale à l'Optique Photonique	34%	8	3	14	25	18	43		
3TLFI.A18	Ingénierie de la vision : Introduction	34%	12	6	6	24	18	42		
3TLFI.A19	Chaîne d'acquisition : Analyse des 1ers étages	32%	3	13,5	6	22,5	17,5	40		
3TLFI.A04	Numérique et transmission (1)		28,5	31,5	6	66	52	118	5	
3TLFI.A21	Langage C, algorithmie et structures de données	35%	9	15	0	24	18	42		
3TLFI.A22	Architecture des systèmes informatiques	27%	12	6	0	18	14	32		
3TLFI.A23	Bases des réseaux	19%	4,5	1,5	6	12	10	22		
3TLFI.A24	Principes des télécommunications	19%	3	9	0	12	10	22		
3TLFI.A05	Ingénieur, entreprise et société (1)		12	19,5	3	34,5	17,5	52	2	
3TLFI.A25	Objectifs Développement Durable	17%	0	3	3	6	3	9		
3TLFI.A26	Communication interpersonnelle	48%	0	16,5	0	16,5	8,5	25		
3TLFI.A27	Responsabilité sociétale, civique et civile	35%	12	0	0	12	6	18		
Élément facultatif de remise à niveau (h non comptées dans bilan semestriel)										
3TLFI.A08	Remise à niveau avant démarrage de l'année		12	12	0	24	20	44		
3TLFI.A10	Bases indispensables des mathématiques		12	12	0	24	20	44		

Éléments spécifiques reliés à la validation du diplôme

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Élément pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme									
3TLFI.A06	Langue vivante (1)		0	45	0	45	23	68	
3TLFI.A28	Anglais (1)	67%	0	30	0	30	15	45	
3TLFI.A29	Langue Vivante 2 (1)	33%	0	15	0	15	8	23	
Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche" du diplôme									
3TLFI.A07	Expérience de la Recherche (1)						9	9	
3TLFI.A31	Action 1		0	0	0	0	9	9	

SEMESTRE 6		Bilan semestre >			106	237	31,5	374,5	387	761,5	30
Code	Bloc	prorat a bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECT S		
3TLFI.P01	Statistiques, Signal et Automatique		30	45	0	75	56	131	5		
3TLFI.P11	Statistiques	26%	10,5	9	0	19,5	15	34,5			
3TLFI.P12	Signaux Discrets et Aléatoires	54%	22,5	5	0	40,5	30	70,5			
3TLFI.P13	Régulation et asservissement	20%	13,5	1,5	0	15	11	26			
3TLFI.P02	Numérique et transmission (2)		34,5	54	6	94,5	60	154,5	7		
3TLFI.P14	Programmation orientée objet	28%	9	12	6	27	16	43			
3TLFI.P15	GIT	7%	0	6	0	6	4	10			
3TLFI.P16	Bases des Modulations et des Codages	13%	6	6	0	12	8	20			
3TLFI.P17	Antennes	12%	3	9	0	12	8	20			
3TLFI.P18	Introduction aux systèmes d'exploitation	11%	4,5	6	0	10,5	7	17,5			
3TLFI.P19	Introduction au Web	11%	4,5	6	0	10,5	6	16,5			
3TLFI.P21	Bases de cybersécurité	5%	4,5	0	0	4,5	3	7,5			
3TLFI.P22	Algorithmique et structures de données	13%	3	9	0	12	8	20			
3TLFI.P03	De l'optique au numérique (2)		37,5	48	22,5	108	69	177	7		
3TLFI.P23	Chaîne d'acquisition : Conception de l'unité de traitement numérique	33%	15	21	0	36	23	59			
3TLFI.P24	Projet Optique	34%	7,5	15	13,5	36	23	59			
3TLFI.P25	Analyse d'image : Introduction	33%	15	12	9	36	23	59			
3TLFI.P04	Ingénieur, entreprise et société (2)		3	45	0	48	26	74	5		
3TLFI.P26	Anthropocène	16%	3	6	0	9	4	13			
3TLFI.P27	Techniques de recherche d'emploi	16%	0	9	0	9	4	13			
3TLFI.P28	Management d'équipe et Gestion de conflit	23%	0	12	0	12	6	18			
3TLFI.P29	Gestion de situation discriminante	23%	0	9	0	9	6	15			
3TLFI.P31	Responsabilisation, prévention et lutte contre les violences	22%	0	9	0	9	6	15			
3TLFI.P05	Stage Opérationnel		1	0	3	4	144	148	6		
3TLFI.P32	Stage Opérationnel	90%	0	0	0	0	140	140			
3TLFI.P33	Orientation professionnelle	10%	1	0	3	4	4	8			

Éléments spécifiques reliés à la validation du diplôme

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
------	------	--------------	----	----	----	-------	-----------------	---------------	------

Élément pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme

3TLFI.P06	Langue vivante (2)		0	45	0	45	23	68	
3TLFI.P34	Anglais (2)	67%	0	30	0	30	15	45	
3TLFI.P35	Langue Vivante 2 (2)	33%	0	15	0	15	8	23	

Élément pour la validation du parcours "DD-RS" du diplôme

3TLFI.P07	Développement durable & Responsabilité sociétale (1)		0	0	0	0	9	9	
3TLFI.P36	DD-RS (1)		0	0	0	0	9	9	

Année 2 (à partir de 2025-2026)

SEMESTRE 7		Bilan semestre >								
		142,75	230,25	15	388	416	804	30		
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
4TLFI.A01	Fondements de l'IA		41,5	49,5	0	91	73	164	7	
4TLFI.A11	Estimation	29%	12	15	0	27	20	47		
4TLFI.A12	Optimisation	29%	14,5	13,5	0	28	20	48		
4TLFI.A22	Principes du Deep Learning et applications à l'image	27%	9	12	0	21	23	44		
4TLFI.A13	Python et sciences des données	15%	6	9	0	15	10	25		
4TLFI.A02	Optique, numérique et transmission		40,5	61,5	3	105	68	173	7	
4TLFI.A14	Chaine d'acquisition : Apprentissage par l'expérimentation	25%	1,5	22,5	3	27	17	44		
4TLFI.A15	Supports de transmission	9%	6	3	0	9	6	15		
4TLFI.A16	Services réseaux et numérique responsable	9%	6	3	0	9	6	15		
4TLFI.A17	Base de données	9%	3	6	0	9	6	15		
4TLFI.A18	Génie Logiciel et méthodes agiles	9%	3	6	0	9	6	15		
4TLFI.A19	Introduction aux semi-conducteurs	14%	9	6	0	15	10	25		
4TLFI.A21	Optique guidée et intégrée	25%	12	15	0	27	17	44		
4TLFI.A03	Projet (1)		10,5	10,5	0	21	156	177	7	
4TLFI.A23	Sobriété numérique	6%	3	3	0	6	3	9		
4TLFI.A24	Gestion de projet (1)	11%	6	6	0	12	6	18		
4TLFI.A42	Projet d'application	83%	1,5	1,5	0	3	147	150		
4TLFI.A00	BLOC 1 selon parcours		50,25	63,75	12	126	80	206	9	

4TLFI.A00 BLOC 1 selon parcours										
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
4TLFI.A06	Transition vers parcours 1, 2 et 3		45	63	18	126	80	206	9	
4TLFI.A28	De l'architecture matérielle à la programmation système sous Linux embarqué		33%	12	18	12	42	25	67	
4TLFI.A29	Génie Logiciel et intégration continue		7%	3	6	0	9	6	15	
4TLFI.A31	Systèmes d'exploitation : programmation système		12%	6	9	0	15	10	25	
4TLFI.A32	Développement Web		14%	6	12	0	18	11	29	
4TLFI.A33	Commutation & routage		17%	9	6	6	21	14	35	
4TLFI.A34	Scripting system		10%	6	6	0	12	8	20	
4TLFI.A35	Virtualisation		7%	3	6	0	9	6	15	
4TLFI.A07	Transition vers parcours 4, 5 et 6		55,5	64,5	6	126	82	208	9	
4TLFI.A36	Vision artificielle 3D		25%	15	15	3	33	20	53	
4TLFI.A37	Couleur		24%	13,5	13,5	3	30	20	50	
4TLFI.A38	Sources		17%	9	12	0	21	14	35	
4TLFI.A39	DéTECTEURS		17%	9	12	0	21	14	35	
4TLFI.A41	Composants optoélectroniques		17%	9	12	0	21	14	35	

Éléments spécifiques reliés à la validation du diplôme

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
Élément pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme										
4TLFI.A04	Langue vivante (3)		0	45	0	45	30	75		
4TLFI.A25	Anglais (3)		67%	0	30	0	30	20	50	
4TLFI.A26	Langue Vivante 2 (3)		33%	0	15	0	15	10	25	
Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche" du diplôme										
3TLFI.A05	Expérience de la Recherche (2)		0	0	0	0	9	9		
4TLFI.A27	Action 2		0	0	0	0	9	9		

SEMESTRE 8	Bilan semestre >								49,5	60	0	359,5	425	784,5	30
-------------------	------------------	--	--	--	--	--	--	--	------	----	---	-------	-----	-------	----

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLFI.P01	Ingénieur, entreprise et société (3)		40,5	9	0	49,5	27	76,5	3
4TLFI.P11	Communication de projet	19%	9	0	0	9	6	15	
4TLFI.P12	Finances (1)	24%	12	0	0	12	6	18	
4TLFI.P13	Propriété intellectuelle et Droit des affaires	24%	12	0	0	12	6	18	
4TLFI.P14	Recherche bibliographique	9%	1,5	3	0	4,5	3	7,5	
4TLFI.P15	Gestion de projet (2)	24%	6	6	0	12	6	18	

4TLFI.P02	Ingénierie responsable		9	6	0	15	149	164	7
4TLFI.P16	Projet d'ingénierie	85%	0	0	0	0	140	140	
4TLFI.P17	Eco Conception	11%	6	6	0	12	6	18	
4TLFI.P18	Éthique	4%	3	0	0	3	3	6	

4TLFI.P00	BLOC 2 selon parcours					250	210	460	20
-----------	-----------------------	--	--	--	--	-----	-----	-----	----

Élément facultatif

4TLFI.P0J	Stage d'initiative personnelle		0	0	0	0	0	280	2
4TLFI.P10	Stage SIP						0	280	

Éléments spécifiques reliés à la validation du diplôme

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
------	------	--------------	----	----	----	-------	-----------------	---------------	------

Élément pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme

4TLFI.P03	Langue vivante (4)		0	45	0	45	30	75	
4TLFI.P19	Anglais (4)	67%	0	30	0	30	20	50	
4TLFI.P21	Langue Vivante 2 (4)	33%	0	15	0	15	10	25	

Élément pour la validation du parcours "DD-RS" du diplôme

4TLFI.P04	Développement durable & Responsabilité sociétale (2)		0	0	0	0	9	9	
4TLFI.P22	DD-RS (2)		0	0	0	0	9	9	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours

PARCOURS 1 : Architecture logicielle

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			51	195	0	246	210	456	20
4TLFI.P05	DEVOPS (1)		6	120	0	126	99	225	10
4TLFI.P31	Java (1)		21%	0	27	0	27	21	48
4TLFI.P32	Développement front web		12%	0	15	0	15	12	27
4TLFI.P33	Applications distribuées (1)		12%	0	15	0	15	12	27
4TLFI.P34	Projet Devops		21%	0	24	0	24	24	48
4TLFI.P35	Containerization (1)		7%	0	9	0	9	6	15
4TLFI.P36	Command line interface		11%	0	15	0	15	9	24
4TLFI.P37	Intégration continue		7%	0	9	0	9	6	15
4TLFI.P42	Algorithmique avancée et Design Patterns		9%	6	6	0	12	9	21

4TLFI.P06 DATA SCIENCE and ENGINEERING (1)

Solutions de persistance relationnelles et non relationnelles			45	75	0	120	111	231	10
4TLFI.P38			13%	0	18	0	18	12	30
M 4TLFI.P39	Machine Learning		26%	15	15	0	30	30	60
M 4TLFI.P41	Advanced Deep Learning		52%	24	36	0	60	60	120
4TLFI.P43	Algorithmique avancée et Multithreading		9%	6	6	0	12	9	21

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours

PARCOURS 2 : Cybersécurité

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			123	90	36	249	211	460	20
4TLFI.P08	RESEAUX & TELECOMS		75	48	18	141	116	257	11
4TLFI.P44	Convergence et QoS		20%	18	12	0	30	25	55
4TLFI.P45	Protocoles et routage avancé		34%	24	6	18	48	40	88
4TLFI.P46	Sécurité des réseaux		11%	9	6	0	15	12	27
4TLFI.P53	Modulations et codages avancés		13%	6	12	0	18	15	33
4TLFI.P54	Antennes avancé		11%	9	6	0	15	12	27
4TLFI.P55	Réseaux sans fil		11%	9	6	0	15	12	27

4TLFI.P09 SYSTEME ET SI

			48	42	18	108	95	203	9
4TLFI.P47	Hyperconvergence		12%	7,5	6	0	13,5	11,5	25
4TLFI.P48	Sécurité et convergence OT/IT		6%	6	0	0	6	5	11
4TLFI.P49	Architecture et administration des services système et réseaux		49%	30	6	18	54	45	99
4TLFI.P51	Automation et orchestration		13%	3	12	0	15	12	27
4TLFI.P52	Projet Numérique responsable		20%	1,5	18	0	19,5	21,5	41

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours										
PARCOURS 3 : Systèmes embarqués										
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
Bilan parcours			75	99	69	243	202	445	20	
4TLFI.P0B	Acquisition, traitement et transmission		48	66	48	162	136	298	13	
4TLFI.P56	Acquisition et transmission de l'information		37%	15	30	15	60	50	110	
4TLFI.P57	VHDL Avancé		29%	12	18	18	48	40	88	
4TLFI.P58	Synthèse de fréquence		15%	12	6	6	24	20	44	
4TLFI.P59	Conception FPGA pour le traitement du signal		19%	9	12	9	30	26	56	
4TLFI.P0C	Systèmes programmables		27	33	21	81	66	147	7	
4TLFI.P61	Systèmes embarqués à microcontrôleurs		49%	18	12	9	39	33	72	
4TLFI.P62	OS embarqués		51%	9	21	12	42	33	75	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours										
PARCOURS 4 : Ingénierie et modélisation de solutions photoniques										
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
Bilan parcours			81	140	22	243	217	460	20	
4TLFI.P0D	Interaction lumière matière		42	107	22	171	145	316	13	
M	4TLFI.P63	Optique ondulatoire	16%	15	12	0	27	24	51	
	4TLFI.P64	Caractérisation des matériaux	11%	9	9	0	18	17	35	
	4TLFI.P65	Polarimétrie et ellipsométrie	11%	9	9	0	18	17	35	
	4TLFI.P66	Laser	11%	9	9	0	18	17	35	
	4TLFI.P67	Semaine de la photonique	22%	0	48	0	48	20	68	
	4TLFI.P68	Optique expérimentale	13%	0	0	22	22	20	42	
	4TLFI.P69	Projet Optique et informatique	16%	0	20	0	20	30	50	
4TLFI.P0E	Sciences numériques pour la physique (1)		39	33	0	72	72	144	7	
M	4TLFI.P39	Machine Learning	42%	15	15	0	30	30	60	
	4TLFI.P71	Résolution des problèmes inverses	29%	12	9	0	21	21	42	
	4TLFI.P72	Mise en œuvre numérique des modèles physiques	29%	12	9	0	21	21	42	

4TLFI.P00		BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 5 : Image & IA											
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS		
Bilan parcours			93	114	30	237	208	445	20		
4TLFI.P0F			Image Science (1)							248	11
	4TLFI.P73	Advanced Image Analysis	39%	24	27	0	51	45	96		
	4TLFI.P74	Image Description	39%	24	27	0	51	45	96		
	4TLFI.P75	Image and Machine Learning Project (1)	22%	0	0	30	30	26	56		
4TLFI.P0G			Data Science (1)							197	9
	4TLFI.P76	Algorithms for data science	14%	6	9	0	15	13	28		
M	4TLFI.P39	Machine Learning	28%	15	15	0	30	26	56		
M	4TLFI.P41	Advanced Deep Learning	58%	24	36	0	60	53	113		

4TLFI.P00		BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 6 : Système d'imagerie numérique											
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS		
Bilan parcours			90	78	72	240	215	455	20		
4TLFI.P0H			Image et vision							253	11
	4TLFI.P77	Ingénierie de la vision avancée	34%	21	12	12	45	40	85		
M	4TLFI.P39	Machine Learning	22%	15	15	0	30	26	56		
	4TLFI.P78	Analyse d'image approche signal	22%	15	15	0	30	26	56		
	4TLFI.P79	Projet Optique - Image	22%	0	0	30	30	26	56		
4TLFI.P0I			Optique et caractérisation							202	9
M	4TLFI.P63	Optique Ondulatoire	25%	15	12	0	27	24	51		
	4TLFI.P81	Optique de Fourier	11%	6	6	0	12	11	23		
	4TLFI.P82	Lumière polarisée	17%	9	9	0	18	16	34		
	4TLFI.P83	Caractérisation et mesure interférométriques	17%	9	9	0	18	16	34		
	4TLFI.P84	Optique expérimentale	30%	0	0	30	30	30	60		

Année 3 (à partir de 2026-2027)

SEMESTRE 9		Bilan semestre >		30	60	0	390	400	790	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
5TLFI.A01	Ingénieur, entreprise et société (4)		24	30	0	54	39	93	4	
5TLFI.A11	Créativité de groupe	17%	3	9	0	12	6	18		
5TLFI.A12	Marketing	17%	3	6	0	9	6	15		
5TLFI.A13	Simulation d'entretiens d'embauche	22%	0	9	0	9	9	18		
5TLFI.A14	Finances (2)	19%	6	6	0	12	9	21		
5TLFI.A15	Stratégie et innovation	25%	12	0	0	12	9	21		
5TLFI.A02	Projet Recherche et Innovation		6	0	0	6	69	75	3	
5TLFI.A16	Projet Recherche et Innovation	100%	6	0	0	6	69	75		
5TLFI.A10	BLOC 3 : Bloc selon parcours					180	160	340	14	
5TLFI.A20	BLOC 4 à choisir (entre Approfondissement de son parcours ou Ouverture)					120	100	220	9	

Éléments spécifiques reliés à la validation du diplôme

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Élément pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme									
5TLFI.A03	Langue vivante (5)		0	30	0	30	20	50	
5TLFI.A17	Anglais (5)	100%	0	30	0	30	20	50	
Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche" du diplôme									
5TLFI.A04	Expérience de la Recherche (3)		0	0	0	0	12	12	
3TLFI.A18	Action 3		0	0	0	0	12	12	

STLFI.A10 BLOC 3 : Bloc selon parcours									
PARCOURS 1 : Architecture logicielle									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			24	150	0	174	144	318	14
STLFI.A05	DEVOPS (2)		0	99	0	99	75	174	8
STLFI.A21	Applications distribuées (2)		12%	0	12	0	12	9	21
STLFI.A22	Java avancé (2)		15%	0	15	0	15	12	27
STLFI.A23	Projet Startup		28%	0	24	0	24	24	48
STLFI.A24	Cloud Computing		21%	0	24	0	24	12	36
STLFI.A25	Déploiement continu		9%	0	9	0	9	6	15
STLFI.A26	Containerization (2)		15%	0	15	0	15	12	27
STLFI.A06	DATA SCIENCE and ENGINEERING (2)		24	51	0	75	69	144	6
STLFI.A27	Machine Learning pour les données structurées ou multimodales		42%	15	15	0	30	30	60
STLFI.A28	Technologies Big Data		25%	9	12	0	21	15	36
STLFI.A29	Projet Big Data & Data Science		33%	0	24	0	24	24	48
PARCOURS 2 : Cybersécurité									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			72	54	48	174	165	339	14
STLFI.A07	PENTESTING ET SECOPS		24	18	48	90	84	174	7
STLFI.A31	Gestion technique du SI		26%	12	12	0	24	22	46
STLFI.A32	Pentesting RX		37%	6	3	24	33	31	64
STLFI.A33	Pentesting SYS		37%	6	3	24	33	31	64
STLFI.A08	GESTION ET SECURITE DU SI		48	36	0	84	81	165	7
STLFI.A34	Supervision et métrologie		14%	6	6	0	12	11	23
STLFI.A35	Sécurité des données		21%	9	9	0	18	17	35
STLFI.A36	Datacenters		8%	6	0	0	6	7	13
STLFI.A37	Organisation de la sécurité		14%	9	3	0	12	11	23
STLFI.A38	Attaques et exploits		21%	6	12	0	18	17	35
STLFI.A39	Numérique responsable et cybersécurité		14%	6	6	0	12	11	23
STLFI.A41	Cadre législatif, Social Engineering		8%	6	0	0	6	7	13

5TLFI.A10									
BLOC 3 : Bloc selon parcours									
PARCOURS 3 : Systèmes embarqués									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			85	71	24	180	150	330	14
5TLFI.A09	Fonctions avancées des systèmes embarqués		43	33	24	100	84	184	8
5TLFI.A42	Méthodes avancées pour la conception de systèmes numériques	20%	8	12	0	20	17	37	
5TLFI.A43	IA embarquée	30%	15	15	0	30	25	55	
5TLFI.A44	Systèmes Temps Réel	50%	20	6	24	50	42	92	
Bilan parcours			42	38	0	80	66	146	6
5TLFI.A0A	Conception sous contraintes		42	38	0	80	66	146	6
5TLFI.A45	Cybersécurité des systèmes embarqués	50%	22	18	0	40	33	73	
5TLFI.A46	Éco-conception des systèmes électroniques	50%	20	20	0	40	33	73	
PARCOURS 4 : Ingénierie et modélisation de solutions photoniques									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			63	99	18	180	160	340	14
5TLFI.A0B	Energie et environnement		33	57	18	108	92	200	8
5TLFI.A47	Optique non linéaire	17%	9	9	0	18	15	33	
5TLFI.A48	Photonique et numérique pour l'environnement	22%	12	6	6	24	21	45	
5TLFI.A49	Traitement intelligent des données	17%	6	6	6	18	15	33	
5TLFI.A51	Bio-photonique et imagerie du vivant	17%	6	6	6	18	15	33	
5TLFI.A52	Projet optique et informatique	27%	0	30	0	30	26	56	
Bilan parcours			30	42	0	72	68	140	6
5TLFI.A0C	Sciences numériques pour la physique (2)		30	42	0	72	68	140	6
5TLFI.A53	Mise en œuvre du Machine Learning	41%	9	21	0	30	28	58	
5TLFI.A54	Machine Learning et modélisation guidée par la physique	59%	21	21	0	42	40	82	

STLFI.A10												
BLOC 3 : Bloc selon parcours												
PARCOURS 5 : Image & IA												
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS			
Bilan parcours			66	114	0	180	160	340	14			
STLFI.A0D			Image science (2)			33	72	0	105	93	198	8
M	STLFI.A55	Video	26%	12	15	0	27	24	51			
	STLFI.A56	3D Perception	45%	21	27	0	48	42	90			
	STLFI.A57	Image and Machine Learning Project (2)	29%	0	30	0	30	27	57			
STLFI.A0E			Data science (2)			33	42	0	75	67	142	6
	STLFI.A58	Machine Learning for Complex Data	40%	15	15	0	30	27	57			
	STLFI.A59	Generative Models	40%	15	15	0	30	27	57			
	STLFI.A61	Advanced Computing for Machine Learning	20%	3	12	0	15	13	28			
PARCOURS 6 : Système d'imagerie numérique												
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS			
Bilan parcours			66	72	37	175	160	335	14			
STLFI.A0F			Image et vision (2)			39	39	9	87	77	164	7
M	STLFI.A55	Video	31%	12	15	0	27	24	51			
	STLFI.A62	Systèmes spécifiques d'imagerie	69%	27	24	9	60	53	113			
STLFI.A0G			Systèmes photoniques			27	33	28	88	83	171	7
	STLFI.A63	CAO Optique	20%	6	12	0	18	17	35			
	STLFI.A64	Photométrie Radiométrie	15%	6	6	0	12	12	24			
	STLFI.A65	Bio-photonique et imagerie du vivant	20%	6	6	6	18	17	35			
	STLFI.A66	Microscopies	20%	9	9	0	18	17	35			
	STLFI.A67	Optique expérimentale	25%	0	0	22	22	20	42			

5TLFI.A20		BLOC 4 à choisir (entre Approfondissement de son parcours ou Ouverture)					120	100	220	9
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
5TLFI.A0L	Approfondissement P5 et P6 : Advanced Topics in Imaging		57	57	6	120	100	220	9	
5TLFI.A87	Medical Imaging	21%	12	7	6	25	21	46		
5TLFI.A88	Markovian Models	16%	9	10,5	0	19,5	16	35,5		
5TLFI.A89	Deconvolution	18%	12	10	0	22	18	40		
5TLFI.A91	Restoration	10%	6	6	0	12	10	22		
5TLFI.A92	Initiation to research	14%	16,5	0	0	16,5	14	30,5		
5TLFI.A93	Inter-disciplinary Project	21%	1,5	23,5	0	25	21	46		
5TLFI.A0M	Ouverture : Entrepreneuriat		69	40	0	109	94	203	9	
5TLFI.A94	Entrepreneuriat et Leadership	51%	40,5	19	0	59,5	44,5	104		
5TLFI.A95	Stratégie et Innovation	49%	28,5	21	0	49,5	49,5	99		
5TLFI.A0N	Ouverture : Data Science & Managment de l'innovation		1	2	3	6	220	226	9	
5TLFI.A96	Réalisé en commun avec Master DSMI	100%	1	2	3	6	220	226		
5TLFI.A0P	Ouverture : Management et Administration des Entreprises		4	5	6	15	220	235	9	
5TLFI.A97	Réalisé en commun avec Master MAE	100%	4	5	6	15	220	235		

SEMESTRE 10		Bilan semestre >							750	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	

Éléments spécifiques reliés à la validation du diplôme

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
------	------	--------------	----	----	----	-------	-----------------	---------------	------

Élément pour la validation du parcours "DD-RS" du diplôme

5TLFI.A03	Développement durable & Responsabilité sociétale (3)		0	0	0	0	5	5	
5TLFI.P21	Action	100%	0	0	0	0	5	5	

Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche" du diplôme

5TLFI.A04	Expérience de la Recherche (4)		0	0	0	0	5	5	
5TLFI.P22	Action transversale		0	0	0	0	5	5	

PARCOURS 2

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			42	72	30	144	119	763	30
5TLFI.P01	Approfondissement en Cybersécurité		42	69	30	141	119	260	10
5TLFI.P11	Sécurité matérielle	27%	21	18	0	39	32	71	
5TLFI.P12	Réseaux opérateurs	23%	6	9	18	33	27	60	
5TLFI.P13	Sécurité TX	17%	6	6	12	24	20	44	
5TLFI.P14	Projet Data Center	18%	3	21	0	24	22	46	
5TLFI.P15	Eco conception de services numériques	15%	6	15	0	21	18	39	
5TLFI.P02	Formation professionnelle par alternance (2/2)		0	3	0	3	0	503	20
5TLFI.P16	Alternance et professionnalisation (2/2)	100%	0	3	0	3	0	3	
5TLFI.P17	Alternance		Périodes d'alternance en entreprise					500	

PARCOURS 1, 3, 4, 5, 6

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			0	1	0	1	750	751	30
5TLFI.P03	Stage		0	1	0	1	750	751	30
5TLFI.P18	Stage de fin d'étude	100%	0	1	0	1	750	751	

Éléments spécifiques et obligatoires, associés à la validation du diplôme

		ECTS
5TLFI.P04	Parcours Expérience de la recherche	2
5TLFI.P05	Parcours Développement Durable & Responsabilité Sociétale	2
5TLFI.P06	Parcours Expérience Internationale	2



télécom
saint-étienne
école d'ingénieurs
nouvelles technologies

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Filière sous statut étudiant

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Année universitaire 2025-2026

Conditions générales

A. Glossaire et définitions

1. **Un semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.
2. **Un module** désigne un enseignement composé de cours, de travaux dirigés, de travaux pratiques et éventuellement de projets. Chaque module peut donner lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs épreuves.
3. Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques communs. Une note finale peut être attribuée à chaque bloc résultant d'une moyenne pondérée des notes finales des modules qui le composent. A chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'étudiant.
4. Un élément spécifique associé à la validation du diplôme désigne des activités pédagogiques nécessaires pour l'obtention du diplôme. La validation ne dépend pas forcément d'une note.
5. Une **épreuve** désigne tout travail contribuant à l'évaluation d'un module d'enseignement. Lorsqu'un système de notation est utilisé, les notes attribuées sont comprises entre 0 et 20.
6. **ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen est un système de transfert et d'accumulation de crédits. Il est basé sur la charge de travail totale à fournir par un étudiant à plein temps pour atteindre les objectifs d'une année de formation à 60 crédits. Aujourd'hui, ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Un élève qui valide un bloc reçoit donc les crédits associés à ce bloc. Dans ce cas, un grade peut lui être affecté (tableau 1). En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable

Tableau 1 : Principe d'attribution des grades.

7. Le **bulletin de notes** désigne le détail des résultats de l'étudiant durant une période de la formation (semestre ou année) après délibération du jury concerné.
8. Les statuts de l'étudiant conduisant à la validation ou la non validation d'une année ou d'un semestre d'enseignement sont les suivants :
 - a. **ADM** pour « **Admis** » désigne le statut d'un étudiant ayant validé toutes les obligations requises de l'année ou du semestre.
 - b. **AJ** pour « **Ajourné** » désigne le statut d'un étudiant qui a suivi toutes les évaluations académiques prévues et n'ayant pas atteint les objectifs pédagogiques de l'année ou du semestre.
 - c. **ADJ** pour « **Admis sur décision de jury** » désigne le statut d'un étudiant n'ayant pas complètement validé les obligations requises de l'année ou du semestre mais déclaré Admis par le jury.
 - d. **DEM** pour « **Démission** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable ayant démissionné au cours du semestre.
 - e. Le terme « **Année Blanche** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable n'ayant pu terminer sa formation pour raison médicale. L'année entamée n'est pas comptabilisée comme une année de formation au sein de l'école.
 - f. **DEF** pour « **Défaillant** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable pour toute autre raison que les 2 cas précédents.

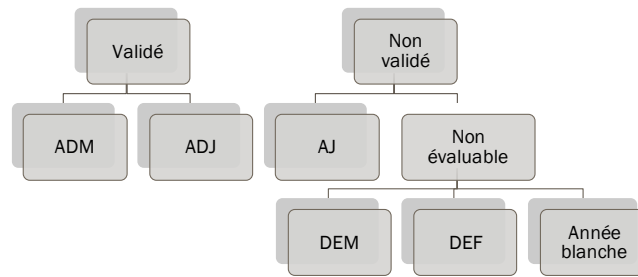


Figure 1 : Différents statuts possibles après délibération du jury

B. Organisation du contrôle des connaissances

9. Le cycle de formation se déroule sur 3 années soit 6 semestres. Chaque année universitaire est découpée en 2 semestres. Au cours du semestre 7, un jury attribue à chaque étudiante ou étudiant un parcours de spécialité en tenant compte de plusieurs critères : les préférences personnelles, les résultats académiques obtenus lors des semestres 5 et 6 ainsi que ceux du début du semestre 7, le nombre des absences constatées depuis le semestre 5 et de la capacité d'accueil des différents parcours de spécialité définie chaque année.
10. Dans le cas où une note finale sur 20 est attribuée au bloc, celui-ci est dit « validé » (grades A, B, C, D ou E) si sa note est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les notes finales des modules intégrant plusieurs épreuves soient supérieures ou égales à 6/20. Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé. Dans ce cas, le grade F correspond à une note strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué. Dans le cas où aucune note n'est attribuée au bloc, la validation repose sur des attendus spécifiques définis dans les modules du bloc et aucun grade n'est associé à ce bloc.
11. La formation est organisée en régime de contrôle continu intégral en session unique.
 - a. L'évaluation de chaque module d'enseignement consiste en une série d'épreuves ou de productions diversifiées individuelles ou collectives, réparties régulièrement pendant le déroulement pédagogique.
 - b. En début de module, l'équipe pédagogique précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités concernant l'évaluation du module d'enseignement dont elle a la charge.
 - c. Chaque bloc d'enseignement donnant droit à des crédits ECTS comporte un nombre minimal d'épreuves égal au nombre d'ECTS. Ces épreuves doivent être réparties entre les modules qui composent le bloc ; ceci garantit à l'étudiant le principe de seconde chance.
 - d. Chaque module d'enseignement comporte au minimum une épreuve.
 - e. Un module dont la charge totale de travail étudiant dépasse 24h, doit intégrer un minimum de 2 épreuves. Dans ce cas, chaque épreuve est affectée d'un coefficient de pondération permettant le calcul de la note du module. Le coefficient d'une épreuve ne peut pas dépasser 60%.
 - f. Tout étudiant qui remet un document écrit servant à évaluer ses connaissances dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de paragraphe ou de passage entier résultant du travail d'autrui ou généré par les outils d'intelligence artificielle. Seules les courtes citations sont permises si le nom de leur auteur et la source dont elles sont tirées sont clairement indiqués. Il est rappelé que le plagiat est considéré comme une fraude passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.
12. Les modules d'enseignement composés uniquement d'un projet, de travaux pratiques ou de stages, ainsi que les modules mutualisés avec d'autres formations, peuvent déroger à l'article (11.e). Les blocs entièrement mutualisés avec d'autres formations peuvent déroger à l'article (11.c).
13. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre, la validation de tous les blocs d'enseignement du semestre.
14. Le jury de semestre examine les résultats obtenus, statue sur la validation du semestre et peut attribuer des mentions aux étudiants admis aux semestres 5, 6, 7, 8 et 9 :
 - Mention **TRES BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A avec au plus 1 grade B.
 - Mention **BIEN** : pour validation uniquement avec des grades A et B avec au plus 1 grade C.
 - Mention **ASSEZ BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A, B et C avec au plus 1 grade D.
15. Dans le cas d'une mobilité académique, les conditions de validation des crédits ECTS correspondants au semestre sont entièrement définies et mises en place par l'établissement d'accueil. L'étudiant ne pourra prétendre à une session de rattrapage à Télécom Saint-Etienne.

16. Le jury d'année autorise ou n'autorise pas le passage en année supérieure après examen des résultats des deux semestres.
Il peut valider, le cas échéant, des éléments spécifiques associés à la validation du diplôme, réalisés par les étudiants au cours de l'année écoulée.
17. Dans le cas où le jury d'année ne valide pas le passage en année supérieure, il peut prononcer une autorisation de redoublement assortie de conditions et de recommandations consignées dans un contrat pédagogique individuel. L'autorisation de redoubler n'est pas accordée systématiquement, le jury d'année pouvant prononcer l'exclusion. En outre, le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois au cours de la scolarité.
18. Le jury de diplôme attribue le titre d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne aux étudiants ayant :
- Validé les deux semestres de la troisième année du cycle ingénieur ;
 - Acquis les éléments spécifiques associés à la validation du diplôme suivants :
 - Un minimum de 30 semaines d'expérience en entreprise (ou l'équivalent en heures dans l'entreprise sur la base de 35h par semaine) sur des missions validées par l'école, durant leur cursus ingénieur.
 - Les attendus en matière d'expérience à l'international (parmi lesquels un niveau supérieur à B2 en anglais - comparable au score 800 au TOEIC - et l'équivalent d'une mobilité d'au moins 16 semaines).
 - Les attendus en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.
 - Les attendus en matière d'expérience de la recherche.
- Dans le cas où l'élève ne valide pas ces éléments, les notes obtenues dans les autres modules sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année n+2, l'année n étant celle de la fin de sa scolarité en cursus ingénieur. Le diplôme ne sera délivré par le jury de diplôme qu'à la remise de la totalité des documents complémentaires permettant de valider les éléments en question (cachet de la poste faisant foi).
19. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.
20. La durée maximale des études au sein de l'école peut être supérieure à 3 années dans les cas suivants : redoublement, période de césure ou dérogation en cas de problèmes de santé graves. Toutefois, la formation ne doit pas être interrompue plus de 3 semestres consécutifs.
21. Une année de césure correspondant à une suspension temporaire de la formation peut être accordée à un étudiant. La demande d'année de césure doit être formulée par un dossier motivé adressé à la direction des études. Ce dossier doit être soumis au plus tard le 15 mai de l'année précédant la période envisagée. La période de césure n'est pas obligatoire et ne peut en aucun cas se substituer aux activités d'enseignement prévues dans la formation.

C. Assiduité

22. La présence à toute activité pédagogique est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
23. Une absence à une séance doit obligatoirement être déclarée dans les 48h ouvrées à la scolarité, par mail à scoFISE1, scoFISE2 ou scoFISE3@telecom-st-etienne.fr, selon l'année d'inscription. En cas de non-respect des délais, l'absence est considérée comme non déclarée. Au-delà de 3 absences non déclarées, l'étudiant est non évaluable au semestre, et par conséquent à tous les blocs d'enseignement pour lesquels les notes finales ne sont pas calculées.
24. En cas d'absences répétées, un décompte en nombre d'heures est établi par semestre. Les conditions d'apprentissage ne sont plus conformes aux exigences de la formation d'ingénieurs dans les cas suivants :
- a. Le nombre d'heures d'absence par semestre ne doit pas dépasser 10% du temps présentiel prévu dans la maquette de formation. Si ce taux est dépassé, l'étudiant est non évaluable au semestre et par conséquent à tous les blocs d'enseignement pour lesquels les notes finales ne sont pas calculées.
 - b. Le nombre d'heures d'absence par bloc ne doit pas dépasser 10% du temps présentiel prévu dans la maquette de formation. Si ce taux est dépassé, l'étudiant est non évaluable au bloc d'enseignement et par conséquent au semestre.
 - c. Le nombre d'heures d'absence par module ne doit pas dépasser 50% des heures du temps présentiel prévu dans la maquette de formation. Si ce taux est dépassé, l'étudiant est non évaluable au module et par conséquent au bloc et au semestre.
25. En cas d'absence à une épreuve, l'enseignant doit organiser pour l'étudiant une épreuve de substitution sous la forme de son choix. Tous modules confondus, le nombre total d'épreuves de substitution organisées pour un étudiant est limité à 3 par semestre. Si l'absence n'est pas déclarée dans les délais fixés à l'article 23 ou si le nombre total d'épreuves de substitution est épuisé, l'étudiant est déclaré non évaluable au module et par conséquent au bloc et au semestre. Toutefois, l'enseignant peut décider de ne pas faire repasser l'épreuve. Les coefficients correspondant aux autres épreuves sont alors ajustés de façon à ne pas tenir compte de la note manquante dans le cas où la notation sur 20 est

utilisée. Cette règle s'applique uniquement si l'étudiant a participé à un nombre d'épreuves couvrant au moins 85% des coefficients prévus pour le calcul de la note finale du module.

26. Dans le cas où une épreuve nécessite un rendu, toute soumission hors délai fait l'objet de pénalités. En cas d'absence de rendu, l'étudiant est déclaré non évaluable.

D. Reconnaissance de l'engagement étudiant

27. La commission « Engagement Etudiant » étudie les demandes de bonifications des étudiants à la fin de chaque semestre sur demande explicite des intéressés. Cette commission est composée du ou des responsables pédagogiques de la formation et des étudiants élus au conseil de gouvernance de Télécom Saint-Etienne.
28. Le cumul avec d'autres bonifications dont peut bénéficier l'étudiant ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum arrêté par l'Université.
29. La bonification accordée est répartie sur l'ensemble des blocs d'enseignement du semestre au prorata du nombre d'ECTS. Elle ne peut être appliquée qu'au titre du diplôme d'inscription principale.
30. Les présidents des associations de Télécom Saint-Etienne peuvent prétendre sur justification à une bonification.
31. Les étudiants investis dans la vie institutionnelle de l'établissement, œuvrant pour le compte de l'école ou pour des associations reconnues par l'Université Jean Monnet ou domiciliées à Télécom Saint-Etienne peuvent également bénéficier de bonus. Le contenu des dossiers, les possibilités de bonification et le processus de demande sont explicités dans une convention spécifique signée entre la fédération des associations et l'école.

E. Contestation d'une décision de jury

32. Suite à une décision de jury, l'étudiant peut contester ladite décision le concernant en réalisant un certain nombre de recours de façon séquentielle. Les recours se font obligatoirement par écrit.
33. D'abord, auprès du président du jury, si la contestation résulte d'erreurs matérielles dans le report ou le calcul des résultats.
34. Ensuite l'étudiant peut solliciter le réexamen de son cas par recours gracieux adressé au directeur de Télécom Saint-Etienne.
35. L'étudiant peut ensuite adresser un recours gracieux à la présidence de l'Université (auprès de la DFIP).
36. Le délai de recours contentieux de deux mois prend effet dès réception du relevé de notes par l'étudiant.

Annexe : Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

L'école utilise les niveaux du cadre commun européen pour définir les compétences linguistiques.

Le tableau ci-après rappelle l'échelle globale de ce référentiel.

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 2 : Niveaux communs de compétences



télécom
saint-étienne
école d'ingénieurs
nouvelles technologies

Master mention « Information, communication »

Parcours :

- Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique (temps complet)
- Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique (alternance)

**REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE
des CONNAISSANCES et des COMPETENCES**

Année universitaire 2025-2026

Introduction

1. La formation présentée se conforme au règlement général des études à l'UJM adopté par la CFVU et en vigueur pour l'année en cours.
2. Le présent document précise les conditions d'études et d'évaluation et les règles spécifiques, dérogatoires ou complémentaires au règlement général de l'UJM.

Conditions générales

A. Glossaire et définitions

3. La **mention** de master définit et fait partie de l'intitulé du diplôme national de licence. Il s'agit ici du diplôme de master mention « Information, Communication ». Il certifie de l'acquisition de connaissances et de compétences définies nationalement.
4. Le **parcours** de master est une coloration, une thématique ou un contexte spécifiques d'application des compétences de la mention de master. Il s'agit ici du parcours « Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique ».
5. **Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période débutant en septembre et de semestre de printemps pour la période débutant en janvier ou février. Les dates précises sont fixées dans le calendrier annuel de la formation.
6. **Module** désigne un enseignement composé d'activités pédagogiques : cours, travaux dirigés, travaux pratiques, projets, travail personnel, ... Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.
7. Un **bloc** ou **unité** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques, des objectifs pédagogiques et/ou des compétences. Chaque bloc est sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des modules qui le composent. À chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'apprenti.
8. **Notation.** Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20.
9. **ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des étudiants est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade défini selon le tableau suivant. Un élève qui valide un bloc (grade A, B, C, D, E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc. En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable
Fx	Echec	Légèrement insuffisant
F	Echec	Insuffisant

Tableau 1 : Définition des grades.

B. Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

10. Le cycle de formation se déroule sur 2 années soit 4 semestres, chaque année universitaire étant découpée en 2 semestres
11. Tous les modules d'enseignement sont évalués en contrôle continu intégral en session unique.
 - a. L'évaluation de chaque module d'enseignement consiste en une série d'épreuves ou de productions diversifiées individuelles ou collectives, réparties régulièrement pendant le déroulement pédagogique. Dans le cas où l'évaluation fait appel à la remise d'un document, tout retard peut être considéré comme une absence non justifiée.
 - b. En début de module, l'équipe pédagogique qui en est responsable, précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités de toutes les évaluations du module d'enseignement dont elle a la charge.
 - c. Chaque module d'enseignement comporte au minimum une évaluation donnant lieu à notation.
 - d. Si le responsable du module juge les résultats d'un étudiant insuffisants, il est en droit d'imposer à cet étudiant une évaluation supplémentaire dont le résultat ne sera pas pris en compte dans les calculs de moyenne mais sera transmis au jury.
 - e. Un étudiant n'ayant pas obtenu la note moyenne dans un module dont le résultat est basé sur une évaluation unique, peut demander une deuxième chance. Cette nouvelle évaluation, qui peut être différente de la première, remplace alors la précédente. Cet article ne s'applique pas aux stages, projets et workshops.
12. Un bloc est dit « validé » si sa note est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les notes finales des modules intégrant plusieurs épreuves soient supérieures ou égales à 6/20 (grade A, B, C, D ou E). Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé : le grade F sanctionne alors une note au bloc strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué.
13. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :
 - L'attribution d'une note finale pour chaque module
 - La validation indépendante de tous les blocs d'enseignement du semestre, les blocs n'étant pas compensables entre eux.Des mentions sont attribuées au semestre selon la moyenne générale semestrielle obtenue par l'étudiant. La règle d'attribution est la suivante : AB pour une moyenne supérieure ou égale à 12/20, B pour une moyenne supérieure ou égale à 14/20, TB pour une moyenne supérieure ou égale à 16/20).
14. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
15. Le jury de première année, autorise ou n'autorise pas le passage en année supérieure après examen des résultats des deux semestres.
16. Le jury de deuxième année examine les résultats des 4 semestres pour attribuer le diplôme.
17. En cas de résultats insuffisants, le jury d'année peut prononcer une autorisation de redoublement assortie de conditions qui sont consignées dans un contrat pédagogique applicable pour l'année de redoublement. L'autorisation de redoubler n'est pas de droit, elle est soumise à l'avis du jury.

C. Assiduité

18. La présence à tous les enseignements est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
19. Une absence à une séance doit obligatoirement être déclarée par mail à la scolarité dans les 48h ouvrées.
20. Une absence à une séance d'enseignement est dite justifiée si le responsable pédagogique valide les pièces justificatives fournies à la scolarité lors de son retour en cours.
21. En cas de non-respect des délais et des procédures décrits précédemment, l'absence sera considérée automatiquement comme injustifiée.
22. Lorsqu'une absence à une évaluation est justifiée, le coefficient de l'épreuve comptant pour la moyenne du module est porté à zéro. L'enseignant est en droit d'imposer à l'étudiant de rattraper l'évaluation y compris avec un travail de type différent.
23. Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne la mention « défaillant » au module d'enseignement, rendant impossible la validation du bloc concerné.
24. Au-delà de 13 absences injustifiées, l'étudiant est déclaré « défaillant » au semestre et son bulletin de notes n'est pas calculé.

D. Spécificités pour les alternants

Les étudiants ayant signé un contrat d'alternance avec une entreprise sur des missions en lien avec les objectifs de la formation suivent le parcours alternance de la formation.

25. La formation en alternance se déroule sur deux années **ou sur la deuxième année.**
 - **En début de formation,** Un candidat n'ayant pas réalisé d'alternance au 1^{er} décembre de l'année suivant la rentrée de septembre, ne pourra être évalué sur ces compétences d'alternant et ne pourra donc valider le bloc « Alternance » du premier semestre.
 - En cas de rupture du contrat d'apprentissage en cours de formation, l'apprenti ne pourra valider le bloc « Alternance » du semestre en cours, s'il passe plus de 1 mois sans contrat.
26. Lors d'une absence non prévue, l'apprenti se doit d'informer l'école dès que possible soit par mail soit par téléphone.
27. Une absence à une séance d'enseignement est dite justifiée si elle entre dans le cadre des justifications prévues par le code du travail.